



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Table des matières

1.	La situation macro-économique du secteur de l'énergie	3
1.1.	Un coût du gaz qui est repassé sous les 40 € HT/MWh PCS mais qui sera bientôt soumis à de nouvelles contraintes réglementaires.....	3
1.2.	L'évolution à moyen-terme du coût de l'électricité est essentiellement liée au dispositif qui prendra la suite de l'ARENH au 1er janvier 2026.....	3
2.	Le contexte budgétaire de GENERIA.....	5
2.1.	Les résultats du compte administratif provisoire pour 2025.....	5
2.2.	La section de fonctionnement : situation 2025 et perspectives 2026	8
2.2.1.	Les dépenses de fonctionnement	8
2.2.2.	Les recettes de fonctionnement	10
2.3.	La section d'investissement : situation 2025 et perspectives 2026	11
2.3.1.	Les dépenses d'investissement	11
2.3.2.	Les recettes d'investissement	11
3.	Niveau et structure de l'encours de dette de GENERIA.....	12
4.	Les données relatives aux ressources humaines.....	13
4.1.	Les ressources humaines de GENERIA	13
4.1.1.	Les emplois permanents	13
4.1.2.	Les agents en cumul d'activité	13
4.2.	L'évolution prévisionnelle des effectifs	13
4.3.	Les dépenses de personnel.....	13
4.3.1.	L'évolution de la masse salariale et les prévisions 2026	13
4.3.2.	Les éléments constitutifs de la masse salariale	14
4.4.	Le temps de travail.....	14
4.5.	Les indemnités des élus.....	14
5.	L'activité des concessions	15
5.1.	Idex La Défense	15
5.1.1.	Présentation de la concession	15
5.1.2.	Bilan 2025.....	16
5.1.3.	Perspectives 2026.....	18
5.2.	La SUC (société urbaine de chaleur)	19
5.2.1.	Présentation de la concession	19
5.2.2.	Bilan 2025.....	19
5.2.3.	Perspectives 2026.....	20
5.3.	ENERBIOSA	21
5.3.1.	Présentation de la concession	21
5.3.2.	Bilan 2025.....	21
5.3.3.	Perspectives 2026.....	22



1. La situation macro-économique du secteur de l'énergie

1.1. Un coût du gaz qui est repassé sous les 40 € HT/MWh PCS mais qui sera bientôt soumis à de nouvelles contraintes réglementaires

S'agissant du gaz, le principal indice représentatif de l'évolution du coût est le PEG EEX, qui équivaut à la moyenne de tous les prix de règlements quotidiens des contrats à terme sur le gaz naturel du mois en cours et reflète sa valeur sur le marché de gros.

L'analyse du PEG sur la période 2020-2025 met en exergue le **coût très compétitif du gaz jusqu'à la mi-année 2021 (<20 € HT/MWh PCS)**. La hausse marquée à compter de mi-2021 a atteint un pic à la mi-année 2022, le PEG ayant approché les 180 € HT/MWh PCS. Depuis ce pic, le coût du gaz a connu une baisse continue, avec un PEG qui s'établit en moyenne à 40 € HT/MWh PCS en 2023, 34 € HT/MWh PCS en 2024 puis s'est stabilisé aux alentours des 37 € HT/MWh PCS entre janvier et octobre 2025.

L'analyse des prix des contrats à terme **tend à confirmer la diminution probable du coût du gaz en 2026 et dans les années suivantes**, du fait de l'expansion mondiale du gaz naturel liquéfié et une demande assez modérée en Europe dans un contexte d'efforts de sobriété et un niveau de stockage élevé. Les prix à terme sur le marché de gros du gaz pourraient ainsi s'établir aux alentours des 25 € HT/MWh PCS à horizon 2030.

En revanche, le coût du gaz sera influencé en 2026 par l'entrée en vigueur des **Certificats de Production de Biogaz**. Introduit par la loi Climat et Résilience de 2021, le dispositif des CPB encourage la production et l'injection de biométhane dans les offres de gaz des fournisseurs et les oblige à restituer une quantité croissante de CPB : **0,0041 CPB/MWh PCS consommé en 2026, 0,0182 en 2027 et enfin 0,0415 en 2028**. C'est la plateforme EEX qui sera chargée d'enregistrer les échanges de CPB et de publier, mensuellement, la moyenne des prix de vente par année de délivrance des certificats. Cela donnera une indication sur la valeur réelle d'un CPB. Le prix d'un CPB devra refléter le différentiel entre les coûts de production du biométhane et le prix de marché du gaz naturel. En 2023, la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) avait calculé un coût de la production de biogaz à 116 €/MWh, auquel il convenait de soustraire 36 €/MWh de valorisation sur le marché du gaz, soit **une estimation à 80 €/MWh pour le coût du CPB**. Ce surcoût sera supporté par les concessionnaires en leur qualité de consommateurs de gaz naturel et répercuté sur les usagers des réseaux **dans le cadre de la création d'un nouveau terme de rémunération CPB** – à l'image de ce qui peut se pratiquer pour les quotas CO2.

En outre, le SEQUE-UE 2 (ou ETS 2), adopté en 2023 par l'Union européenne, est un nouveau marché carbone qui démarrera en 2027 et qui couvrira les émissions de CO2 des énergies fossiles utilisées dans les secteurs du transport routier, du bâtiment, de la construction **et la petite industrie** (ce qui concernera en particulier la concession ENERBIOSA).

1.2. L'évolution à moyen-terme du coût de l'électricité est essentiellement liée au dispositif qui prendra la suite de l'ARENH au 1er janvier 2026.

S'agissant de l'électricité, les coûts ont évolué de façon globalement similaire à ceux du gaz sur les dernières années. Ainsi, le prix spot de l'électricité sur le marché de gros s'établissant aux alentours des 40 € HT/MWh au début 2020 a connu **une évolution dynamique à partir de la mi-année 2021. Le pic a été atteint à la mi-année 2022, le prix spot dépassant les 700 € HT/MWh**. A l'exception d'une nouvelle hausse à la fin de l'année 2022 (aux alentours des 450 € HT/MWh), le prix de l'électricité a connu une baisse constante depuis le pic de mi-2022. Il est revenu durablement en-dessous des 200 € HT/MWh et se situait plutôt aux alentours des 100 € HT/MWh en fin d'année 2024. **L'année 2025 a confirmé la tendance baissière : les prix spot sont désormais inférieurs à 80 € HT/MWh.**



Concernant les projections 2026, la principale évolution concerne la fin du dispositif ARENH. L'ARENH (Accès Régulé à l'Energie Nucléaire Historique) était un dispositif créé par la loi NOME de 2010 à la suite de [la libéralisation du marché de l'énergie](#). Il permettait ainsi aux fournisseurs nouvellement arrivés sur le marché d'acheter de l'électricité à un prix régulé auprès d'EDF pour assurer la concurrence malgré des disparités d'accès aux infrastructures nucléaires. Ce dispositif permettait de [bénéficier d'un MWh à 42 € HT, dans la limite d'un plafond annuel de 100 TWh](#). Lorsque ce plafond était dépassé, les fournisseurs devaient s'approvisionner sur le marché de gros à des prix généralement plus élevés.

Le dispositif ARENH prend fin au 31 décembre 2025. A compter du 1^{er} janvier 2026, [EDF vendra désormais l'intégralité de sa production nucléaire au prix du marché, sans plafond de volume ni tarif régulé](#). Si le prix de vente dépasse certains seuils, une partie des revenus excédentaires sera reversée à l'État, puis redistribuée sous forme de crédit sur les factures d'électricité de tous les consommateurs, indépendamment de leur fournisseur. Il s'agit du mécanisme du [Versement Nucléaire Universel \(VNU\)](#). Les tarifs de marché déclenchant cette redistribution restent à confirmer mais pourrait se rapprocher des valeurs suivantes :

- En-dessous des 78 €/MWh : EDF conserve l'intégralité de ses revenus ;
- Entre 78 et 110 €/MWh : 50% des revenus excédentaires sont prélevés ;
- Au-dessus de 110 €/MWh : 90% des revenus excédentaires sont prélevés.

Selon les projections publiées le 30 septembre 2025 par la CRE, les revenus 2026 issus du parc nucléaire historique pourraient atteindre 23,7 milliards d'euros, pour une production estimée à 360 TWh, [soit un revenu moyen de 65,86 €/MWh ce qui est inférieur au premier seuil de déclenchement du VNU](#).

En somme, les conditions d'application exactes du VNU restent à confirmer. [L'impact sur les factures des concessionnaires et des abonnés devrait a priori être limité à court-terme compte tenu des prix de marché anticipés pour 2026](#).



2. Le contexte budgétaire de GENERIA

Le Syndicat mixte GENERIA a pour objet l'organisation et la gestion du service public de chauffage et de refroidissement urbain dans le périmètre des opérations d'intérêt national de La Défense, Seine-Arche et Nanterre-La Garenne-Colombes.

En 2025, le service comprend 4 réseaux faisant l'objet de trois délégations de service public :

- Concession Idex La Défense - ILD : réseau de chaleur et de froid,
- Concession SUC (Dalkia) : réseau de froid,
- Concession ENERBIOSA (Idex) : réseau de chaleur.

Le budget de GENERIA est essentiellement composé de dépenses liées au contrôle des concessions, des impôts et des taxes afférents aux biens immeubles concédés et des redevances reçues des trois délégataires.

L'année 2026 sera marquée par :

- Le transfert des concessions de chauffage urbain des villes de Courbevoie et de Puteaux à GENERIA,
- La mise en œuvre des actions du schéma directeur voté par le comité syndical le 17 décembre 2025. Les actions à court terme seront initiées dès le budget 2026.

2.1. Les résultats du compte administratif provisoire pour 2025

Le débat d'orientations budgétaires étant organisé avant la clôture de l'exercice 2025, les chiffres présentés ci-dessous sont donnés à titre provisoire. Les dépenses et les recettes des mois de novembre et de décembre ont fait l'objet d'une estimation par les services de GENERIA.

Le résultat global de clôture (cumulé) estimé s'établit à 11 610 k€ au compte administratif provisoire 2025. Le montant estimé du résultat de fonctionnement à reprendre au budget 2026 s'établit à 17 040 k€. Le résultat de fonctionnement de l'année 2025 est estimé à 4 666 k€, contre 962 k€ en 2024. Le résultat estimé de la section d'investissement est négatif (- 5 310 k€). Les restes à réaliser de 120 k€ correspondent au montant que GENERIA aura engagé d'ici la clôture de l'exercice lors de l'attribution de l'AMO pour le renouvellement de la concession de la SUC.



Le résultat global de clôture 2025 se décompose comme suit :

En euros	CA provisoire 2025
Dépenses de fonctionnement	2 924 565,45
Recettes de fonctionnement	7 590 386,10
Résultat de fonctionnement de N	4 665 820,65
Résultat reporté	12 374 118,39
Résultat de fonctionnement cumulé fin 2025	17 039 939,04
Excédent / déficit d'investissement de N	- 5 310 254,03
Excédent / déficit d'investissement de N-1	- 434 772,75
Affectation en réserves de N	434 772,75
Résultat d'investissement cumulé fin 2025	- 5 310 254,03
Résultat global cumulé fin 2025	11 729 685,01
Restes à réaliser	120 000,00
Résultat à reprendre au BP 2026	11 609 685,01

Les recettes réelles de fonctionnement estimées pour 2025 s'élèvent à 7 440 k€. Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées 2 747 k€ pour 2025. Elles se décomposent entre les dépenses de gestion (2 302 k€), les charges de personnel et les indemnités des élus (394 k€) et les charges financières (51 k€).

Les opérations d'ordre de la section de fonctionnement sont estimées à 177 k€ en dépenses (dotations aux amortissements) et à 150 k€ en recettes (neutralisation de l'amortissement d'1/40^{ème} de la subvention d'équipement de 6 M€ versée à Idex La Défense et prévue par l'avenant n°10).

L'épargne brute (hors opérations d'ordre) est estimée à 4 693 k€, en hausse de 3 670 k€ par rapport à 2024.

La progression de l'épargne brute est la conséquence de deux versements exceptionnels d'ILD :

- Un montant de 1 881 k€ au titre du reversement des CEE que GENERIA va affecter à partir de 2026 au fonds d'aide à la sobriété énergétique,
- Un montant de 1 985 k€ versé dans le cadre du protocole transactionnel signé en décembre 2025. Ce montant est affecté par GENERIA au financement (payée en section d'investissement en 2025) d'une ou plusieurs petites thermofrigopompes pour le réseau concédé à ILD.

La section de fonctionnement dégage un résultat de l'exercice de 4 666 k€ soit 63% des recettes de fonctionnement estimées de l'année.

Le remboursement de la dette s'élève à 490 k€. **L'épargne nette s'établit à 4 203k€.**

Les dépenses d'investissement hors dette sont estimées à 4 847 k€.

Le besoin de financement de la section d'investissement, soit 644 k€, est couvert par le fonds de roulement de GENERIA. Aucun emprunt n'a été mobilisé en 2025.



Le tableau ci-dessous décrit les équilibres financiers de GENERIA en 2024 et en 2025 (provisoire) :

Mouvements réels hors ordre - En Euros	CA 2024	CA provisoire 2025
Recettes de fonctionnement	3 763 923,02	7 440 386,10
- Dont redevance ILD	2 653 906,85	2 594 927,40
- Dont redevance SUC	958 897,25	862 324,50
- Dont redevance ENERBIOSA	48 818,00	40 747,00
- Dont reversement CEE ILD		1 880 612,65
- Dont protocole transactionnel avec ILD		1 985 425,00
- Dont autres	102 300,92	76 349,55
Dépenses de fonctionnement	2 740 753,87	2 747 531,62
- Dépenses de gestion	2 259 667,41	2 302 193,37
-->Locaux	255 324,24	245 468,74
--> Dépenses de contrôle	280 438,20	234 158,20
--> Etudes et recherches	81 622,50	243 544,04
--> Autres dépenses de gestion	126 308,20	118 331,65
--> Reversements aux membres	867 399,27	803 398,74
-->Taxe foncière	648 575,00	657 292,00
- Dépenses de personnel	412 035,32	394 226,07
- Frais financiers	69 051,14	51 112,18
Epargne Brute	1 023 169,15	4 692 854,48
Remboursement du capital de la dette	472 466,23	490 183,72
Epargne nette	550 702,92	4 202 670,76
Dépenses d'investissement hors dette	6 023 696,16	4 847 104,14
Besoin/excédent de financement	-5 472 993,24	-644 433,38
Encours de dette au 31/12	1 526 386,23	1 036 202,51
Capacité de désendettement	1,49	0,22

Orientations 2026 :

Compte tenu de la date de vote du BP 2026, il n'est pas certain que les résultats du CA 2025 pourront être repris au budget 2026. Cependant, sur la base des résultats provisoires énoncés ci-dessus, les affectations en 2026 seraient les suivantes :

- Résultat de fonctionnement estimée pour 2025 et reporté en section de fonctionnement en 2026 : 11 730 k€,
- Affectation en réserves (couverture du besoin de financement de la section d'investissement) : 5 310 k€,
- Déficit d'investissement reporté : - 5 310 k€.

Le montant mis en réserve et le résultat de fonctionnement reporté sont susceptibles d'évoluer dans le cadre de la préparation du BP 2026, notamment pour financer au plus juste les dépenses d'investissement prévisionnelles pour 2026.



2.2. La section de fonctionnement : situation 2025 et perspectives 2026

2.2.1. Les dépenses de fonctionnement

En 2025, les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 2 748 k€. Elles sont stables par rapport à 2024 (+0,2%).

Les dépenses à caractère général (chapitre 011) hors impôts, taxes et versements assimilés s'élevaient à 823 k€.

Elles concernent principalement :

- Les missions de contrôle des délégations de service public pour un montant cumulé de 203 k€. Les frais engagés sont couverts par les redevances de contrôle versées par les concessionnaires.
- Les honoraires d'avocats pour un montant de 32 k€.
- Les études sur le schéma directeur et la mission d'interprétation et d'analyse des données sismiques, pour un montant de 244 k€.
- Les frais liés aux locaux (243 k€) dont la location des locaux pour héberger les services de GENERIA pour un montant de 232 k€ et les frais de nettoyage des locaux (11 k€).

Orientations budgétaires 2026 :

En 2026, GENERIA inscrira au budget primitif les crédits nécessaires à la passation d'un marché d'AMO pour le renouvellement de la concession de la Ville de Puteaux.

Des crédits seront également inscrits au BP 2026 pour la réalisation des actions à court terme prévues dans le schéma directeur voté par le comité syndical le 17 décembre 2025.

Les autres charges ne connaîtront pas de modification majeure et seront actualisées afin de tenir compte de l'inflation.

Les impôts, taxes et versements assimilés (article 63512) correspondent aux dépenses de taxe foncière des différents sites de production dans le périmètre SUC et Idex La Défense. Il s'agit des centrales Alsace et Gambetta à Courbevoie, Noël Pons à Nanterre et Alençon à Courbevoie.

Les seules taxes foncières se sont élevées à 657 k€ en 2025 dont la totalité est remboursée par les concessionnaires Idex La Défense et la Société Urbaine de Climatisation (SUC) au titre des installations mises à disposition par le Syndicat.

Orientations budgétaires 2026 :

En 2026, le poste des taxes foncières sera impacté par le coefficient de révision des valeurs locatives dont le montant définitif est déterminé en fonction de l'IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé). Celui-ci sera de 0,8%. Ces dépenses évolueront également pour tenir compte des taux d'imposition votés par les assemblées délibérantes des collectivités constitutives de GENERIA.

Les autres dépenses concernent des fournitures, de l'alimentation, des abonnements, etc.

Orientations budgétaires 2026 :

Pour 2026, ces dépenses resteront budgétées à leur niveau 2025 avec prise en compte de l'inflation ou de la révision des contrats.

Les redevances d'occupation constatées au chapitre 65, autres charges de gestion courante concernent des versements aux collectivités membres de GENERIA et sont prévues dans chaque contrat de concession. Celles-ci sont versées par le concessionnaire à GENERIA qui les reverse aux collectivités membres (Conseil départemental, ville de Courbevoie, ville de

Nanterre, ville de Puteaux). Elles s'élèvent à 803 k€ en 2025, contre 867 k€ en 2024. Les reversements sont opérés avec un exercice de décalage.

Il s'agit, pour le concessionnaire Idex La Défense, du reversement de la redevance d'occupation du domaine public (article 55) de N-1 :

- Pour le Conseil départemental : 115 306,23 €
- Pour la ville de Courbevoie : 110 179,36 €
- Pour la ville de Puteaux : 203 855,26 €
- Pour la ville de Nanterre : 204 843,41 €

Pour la SUC, il s'agit également de la rétrocession de la redevance d'occupation du domaine public (article 54) pour les montants suivants :

- Pour le Conseil départemental : 27 742,36 €
- Pour la ville de Courbevoie : 24 527,07€
- Pour la ville de Puteaux : 50 022,30 €
- Pour la ville de Nanterre : 50 291,24 €

En outre, en 2025, un montant de 16 620 € a été versé à Paris La Défense au titre de l'occupation du domaine public (reversement d'une quote-part de la recette perçue).

Orientations budgétaires 2026 :

En 2026, les prévisions seront établies conformément aux clauses contractuelles.

Le budget 2026 prendra en compte les redevances perçues par GENERIA auprès des concessionnaires de Puteaux et de Courbevoie que le Syndicat reversera intégralement aux deux communes.

Par ailleurs, le budget 2026 intégrera en recettes et en dépenses, des crédits pour la mise en œuvre d'un fonds d'aide à la sobriété énergétique permettant d'optimiser le système de chauffage des abonnés logements. Le fonds sera alimenté par les nouvelles redevances versées par Idex La Défense à GENERIA au titre de la cogénération (avenant 13) et de la valorisation des certifications d'économie d'énergie (avenant 14). L'enveloppe envisagée est de 2,4 M€ sur la durée du dispositif.

Les modalités de comptabilisation des dépenses et des recettes du fonds d'aide à la sobriété énergétique seront présentées à l'occasion du budget primitif 2026.

Les dépenses de personnel et les indemnités des élus (chapitre 012 et une partie du chapitre 65) représentent 14,3% des dépenses réelles de la section de fonctionnement (394 k€). Ce taux reste faible par rapport à la moyenne nationale des structures intercommunales et témoigne de la maîtrise de la masse salariale au sein de GENERIA. Ces dépenses sont en baisse de 4,3% par rapport à 2024.

Orientations budgétaires 2026 :

Pour renforcer ses expertises techniques et financières et à la suite du transfert de deux nouvelles concessions au 1^{er} janvier 2026, GENERIA souhaite recruter en 2026 un contrôleur de gestion et un ingénieur.

Les dépenses liées sont couvertes par les redevances de contrôle des DSP.

Les frais financiers concernent un emprunt à taux fixe de 3,75%. Le montant 2025 des charges financières (incluant les intérêts courus non échus) s'est établi à 51 k€, en diminution de 26% par rapport à 2024.

Orientations budgétaires 2026 :

Le montant 2026 sera prévu conformément à l'échéancier soit 38 857,59 € ainsi que des intérêts courus non échus pour un montant de 12 952,53 €.

Les opérations d'ordre en dépenses de fonctionnement se sont élevées à 177 € et correspondent aux amortissements des immobilisations (27 k€) et à l'amortissement (à hauteur de 150 k€) de la subvention d'équipement de 6 M€ versée à Idex La Défense prévue par l'avenant 10 pour la réalisation des travaux de verdissement des réseaux.

Orientations budgétaires 2026 :

En 2026, leur montant suivra le plan d'amortissement : 174 001,32 € auxquels seront ajoutés les dotations aux amortissements au prorata temporis des immobilisations acquises ou réalisés courant 2026.

2.2.2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'établiraient à 7 440 k€ en 2025, contre 3 764 k€ en 2024. L'évolution de 3 676 k€ des recettes réelles de fonctionnement s'explique par :

- Le versement des CEE par ILD à GENERIA conformément à l'avenant n°14. Ce montant contribue au financement du fonds d'aide à la sobriété énergétique mis en place par GENERIA et qui devrait être pleinement opérationnel en 2026.
- Une recette de 1 985 k€ versé par ILD dans le cadre du protocole transactionnel relatif aux conditions d'exploitation, par ILD, d'une turbine à gaz en cogénération signé en décembre 2025. Conformément à la volonté de GENERIA, le montant de l'accord transactionnel sera affecté au financement d'un nouvel équipement destiné à améliorer les performances du réseau de la Concession, équipement non finançable au titre du compte de GER. GENERIA et ILD étudient notamment l'hypothèse d'une réaffectation à une ou plusieurs thermofrigopompe(s) de moindre ampleur permettant de développer des EnR&R complémentaires sur le réseau ILD.

En 2025, les recettes de fonctionnement de GENERIA sont constituées des versements des concessionnaires. Trois types de redevances sont versées par les concessionnaires Idex La Défense, SUC et ENERBIOSA :

- 1 - La mise à disposition d'ouvrages :
 - Mise à disposition du terrain Noël Pons pour Idex La Défense (article 57 du contrat de concession), laquelle redevance correspond au montant de l'annuité d'emprunt acquittée par le Syndicat en remboursement de l'emprunt souscrit pour l'acquisition de ce terrain.
 - Pour la SUC (article 56 du contrat de concession) il s'agit de la mise à disposition des ouvrages, soit 5 % des recettes annuelles hors taxes du concessionnaire.
- 2 - L'occupation du domaine public qui est rétrocédée aux collectivités constitutives de GENERIA pour compenser l'occupation de leur domaine (article 55 pour Idex La Défense et article 54 pour la SUC). Pour Enerbiososa (article 47.1 du contrat de concession), il s'agit de la mise à disposition et de l'occupation du domaine public correspondant au terrain d'assiette de la chaufferie.
- 3 - La redevance de contrôle est destinée à assurer le coût des dépenses de contrôle exercées par le Syndicat, ainsi que le coût du bureau d'études qui assiste GENERIA dans sa mission de contrôle. Il s'agit de l'article 56 pour Idex La Défense, article 55 pour la SUC et 47.2 pour ENERBIOSA.

Pour 2025, les montants versés par les concessionnaires sont les suivants :

- Pour Idex La Défense (total 2 594 927,40 €) :
 - Mise à disposition du terrain Noël Pons : 547 423,20 €,
 - Remboursement de la taxe foncière : 634 597 €,

- Occupation domaine public : 603 326,48 €,
- Redevance de contrôle : 809 580,72 €.
- Pour la SUC (862 324,50 €) :
 - Mise à disposition des ouvrages : 587 136,63 €,
 - Remboursement de la taxe foncière : 22 612 €,
 - Occupation domaine public : 93 941,87 €,
 - Redevance de contrôle : 158 634 €.
- Pour ENERBIOSA (40 747 €) :
 - Occupation du domaine public : 16 620 €,
 - Redevance de contrôle : 24 127 €.

La diminution des redevances contractuelles résulte de la baisse des parts proportionnelles aux chiffre d'affaires, dans un contexte de normalisation du prix des combustibles après les pics constatés en 2022 et 2023.

Orientations budgétaires 2025 :

Les versements 2026 des concessionnaires seront budgétés conformément aux clauses contractuelles. Le budget 2026 intégrera également les redevances que GENERIA percevra des concessionnaires de Puteaux et de Courbevoie et qu'il reversera intégralement aux deux communes.

2.3. La section d'investissement : situation 2025 et perspectives 2026

2.3.1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses se sont élevées à 4 847 k€ et elles concernent :

- Une subvention d'équipement versée au concessionnaire ILD pour la mise aux normes des chaudières des chaudières Agro-Pellet (2 855 k€),
- Une subvention versée à ILD pour le financement d'une thermo frigo pompe et les équipements rattachés (1 985 k€),
- Le remboursement du capital de la dette (490 k€),
- L'achat de matériel informatique et de téléphonie (6 k€),
- L'actualisation du dépôt de garantie.

Le compte administratif affiche un montant de 150 k€ de dépense d'ordre au titre de la neutralisation de l'amortissement en 2025 d'1/40^{ème} de la subvention d'équipement versée à IDEX La défense dans le cadre de l'avenant 10.

Orientations budgétaires 2026 :

Les dépenses réelles d'équipement prévues pour 2026 seront impactées par les projets du schéma directeur voté par les élus le 17 décembre 2025.

Le budget 2025 intégrera le montant du capital de l'emprunt à rembourser au cours de l'exercice à hauteur de 508 565,61€.

2.3.2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement proviennent de l'excédent reporté et du virement de la section de fonctionnement.

Orientations budgétaires 2026 :

Aucune recette d'investissement n'est prévue à ce jour en 2026.



3. Niveau et structure de l'encours de dette de GENERIA

En 1999, GENERIA a souscrit un emprunt en 1999 pour l'acquisition du terrain de la centrale Noël Pons. Le capital de la dette est remboursé par Idex La Défense dans le cadre de la redevance de mise à disposition du terrain Noël Pons.

Cet emprunt a été renégocié en 2011 pour bénéficier d'un taux plus favorable. Il sera totalement remboursé le 1^{er} septembre 2027.

L'emprunt est à taux fixe (3,75%) et le capital restant dû au 1er janvier 2026 est de 1 036 202,51 €.

La capacité de désendettement, qui estime le nombre d'année que mettrait GENERIA à rembourser toute sa dette en y affectant toute son épargne brute, est dynamique. La durée de remboursement est faible et s'élève à moins d'une année en 2025 (0,22 années).

Le niveau d'endettement de GENERIA est donc très faible d'autant plus que le capital de la dette est remboursé par le concessionnaire Idex La Défense dans le cadre de la redevance d'occupation du domaine public prévu au contrat.



4. Les données relatives aux ressources humaines

4.1. Les ressources humaines de GENERIA

Au 1^{er} janvier 2026, le tableau des effectifs compte 12 postes ouverts dont un poste de directeur général des services, quatre postes d'ingénieurs, un poste d'attaché principal, quatre postes d'attaché et deux postes d'adjoint administratif territorial principal de première classe.

A cette date, sur les 12 postes ouverts, cinq postes ne sont pas pourvus (un poste d'attaché principal, deux postes d'attaché et deux postes d'ingénieurs).

Un poste d'attaché et un poste d'ingénieur seront pourvus courant 2026

4.1.1. Les emplois permanents

Au 1^{er} janvier 2026, l'ensemble des effectifs sur emploi permanent de GENERIA est de 4 agents dont 2 fonctionnaires et 2 contractuels en contrat à durée déterminée. Les agents se répartissent entre 2 agents de catégorie A et 2 agents en catégorie C. La répartition par filière est de 3 agents en filière administrative et 1 agent en filière technique.

4.1.2. Les agents en cumul d'activité

Au 1^{er} janvier 2026, trois agents interviennent pour le compte du Syndicat en activités accessoires sur les fonctions de directeur général des services, un attaché et un ingénieur principal.

4.2. L'évolution prévisionnelle des effectifs

Deux arrivées sont prévues en 2026 : un contrôleur de gestion et un ingénieur. Les deux procédures de recrutement sont en cours. La date prévisionnelle d'arrivée des deux agents qui seront recrutés n'est pas connue à ce jour.

Aucune autre évolution des effectifs n'est prévue en 2026.

4.3. Les dépenses de personnel

4.3.1. L'évolution de la masse salariale et les prévisions 2026

En 2025, les charges de personnel (chapitre 012 uniquement) atteignent 371 k€, en baisse de 4,6% par rapport à 2024.

Orientations budgétaires 2026 :

Pour 2026, on note l'arrivée d'un contrôleur de gestion et d'un ingénieur.



4.3.2. Les éléments constitutifs de la masse salariale

Les rémunérations, indemnités et primes des agents titulaires et non titulaires et des agents en cumul d'activités représentent 63% du 012 – charges de personnel et frais assimilés. Le solde du 012 concerne principalement les cotisations payées à l'URSSAF et aux caisses de retraite et à divers organismes (CNFPT ; CDGFPT, œuvres sociales, ...).

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été mis en place par délibération du Comité Syndical en date du 6 octobre 2021.

Au total, les primes et indemnités représentent 29% des dépenses du chapitre 012.

Enfin, aucun avantage en nature n'a été octroyé durant l'année 2025.

4.4. Le temps de travail

Les modalités d'application et d'organisation du temps de travail à hauteur de 1 607 heures par an seront mises en œuvre après avis du Comité Social Territorial le 30 janvier 2025 et par délibération du Comité Syndical le 26 mars 2025.

4.5. Les indemnités des élus

La fixation des indemnités de fonction est définie par le décret n° 2004-615 du 25 juin 2004, pris en application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, qui détermine le régime indemnitaire des Présidents et Vice-Présidents des Syndicats mixtes associant exclusivement des Communes, des Etablissements publics de coopération intercommunale, des Départements, des Régions et fixe les barèmes directement applicables à l'indice brut terminal de la fonction publique qui a été modifié au 1er janvier 2019 passant de 1022 à 1027.

L'article 96 de la loi « Engagement et Proximité » du 27 décembre 2019 vient confirmer ces dispositions et maintient les indemnités des présidents et vice-présidents de syndicats.

La délibération du Comité Syndical du 13 juillet 2020, le Président et les deux Vice-Présidents perçoivent des indemnités pour leurs fonctions de respectivement 18,71% et 9,35% de l'indice 1027.

En outre, par délibération du 27 mars 1990 et conformément à l'article 15 des statuts du Syndicat, il a été alloué une indemnité de présence en faveur des membres du comité syndical.

5. L'activité des concessions

5.1. Idex La Défense

5.1.1. Présentation de la concession

Une partie du réseau de distribution de chaud et de froid créé en 1967 a été concédé à Idex La Défense (ex ENERTHERM) avec une prise d'effet en 2001. D'une durée initiale de 25 ans, celle-ci a été prolongée de 5 ans dans le cadre de l'avenant 10 et se terminera le 31 août 2032.

Deux centrales alimentent le réseau de 26,7 km de chaud :

- Centrale Alençon : 115 MW dont la Thermo Frigo Pompe (12 MW)
- Centrale Noël Pons : 180 MW, dont la centrale de cogénération (revente d'électricité sur le marché libre depuis fin 2020)

Plan du réseau (en vert : périmètre concédé à Idex La Défense) :



Pour le réseau de froid (15,2 km) :

- Centrale Alençon : 151 MW dont 48 MW de stockage de glace
- Centrales Carpeaux et Valmy : 2 x 12MW dont 2 x 6MW stockage de glace

Plan du réseau (en vert : périmètre concédé à Idex La Défense) :



5.1.2. Bilan 2025

Travaux

Dans le contexte du retour d'expérience de la première saison d'exploitation des nouvelles installations agro-pellets permettant de verdir le réseau IDEX la Défense, le concessionnaire a entrepris des travaux d'amélioration durant l'été 2025. Une grosse révision programmée sur l'hiver 2025 a également été réalisée sur la thermo-frigopompe. En outre, un nouveau générateur de vapeur électrique a également été installé afin de disposer d'une plus grande flexibilité concernant la production de vapeur.

Afin de fiabiliser les réseaux de distribution du chaud et du froid, des travaux courants ont été réalisés lors des arrêts techniques chaud et froid pour ajouter ou remplacer des vannes ou préparer le raccordement de nouveaux abonnés.

Le concessionnaire IDEX la Défense a également poursuivi ses projets de digitalisation des installations via la mise en œuvre de sous-stations intelligentes ou le pilotage à distance des équipements de production et des vannes de maillage et de sectionnement.



Développement

Onze sous-stations ont été mises en service en 2025, permettant d'alimenter 381 logements et une superficie totale de 72 870 m². La puissance raccordée s'établit à 5 959 kW en chaud et 3 320 kW en froid. Le détail est le suivant :

- Concernant les locaux tertiaires :
 - Immeuble de bureaux EDENN : +1 500 kW chaud et +2 500 kW froid ;
 - Immeuble LightWell : +1 500 kW chaud ;
 - Gare Eole CNIT : +600 kW froid ;
 - ZAC des Groues - Lot FOCD 2 : +500 kW chaud ;
 - Gare Eole La Folie Nanterre : +150 kW chaud et +220 kW froid ;
 - Groupe scolaire Hanriot : +240 kW chaud.

- Concernant les locaux d'habitation :
 - ZAC des Groues - Lot 1B Résidence Edouard Colonne : +864 kW chaud ;
 - ZAC des Groues - Lot 3A Résidence La Canopée : +512 kW chaud ;
 - ZAC des Groues - Lot FOCD 1 Résidence Hélios : +300 kW chaud ;
 - ZAC des Groues - Lot 3B Résidence Les sous-bois : +223 kW chaud ;
 - ZAC des Groues - Lot FOCD 3 Résidence Monique Hervot : +170 kW chaud.

Par ailleurs, six contrats de raccordement ont été signés durant l'année 2025, pour un total de +8 304 kW chaud représentant 95 169 m² et 1 663 logements.

Tarification

Pour le chaud, les tarifs moyens des habitations non pondérés par les volumes s'établissent sur la saison 2024-2025 à :

- Tarif R1 (part proportionnelle) : 76,9€ HT/MWh ;
- Tarif R2 (part fixe) : 81,2 € HT/kW.

Pour le froid, les tarifs moyens des habitations non pondérés par les volumes s'établissent sur la saison 2024-2025 :

- Tarif R1 (part proportionnelle MWh) : 56,9 € HT/MWh ;
- Tarif R3 (part proportionnelle m³) : 0,192 € HT/m³ ;
- Tarif R2 (part fixe) : 74,7 € HT/kW.

En 2025, ILD n'a été éligible ni au bouclier tarifaire gaz ni au bouclier tarifaire électrique.

5.1.3. Perspectives 2026

Travaux

L'année 2026 a pour objectif la **fiabilisation des installations agro-pellets sur la centrale de Courbevoie afin de contribuer au verdissement du réseau de la Défense**. Des travaux de remplacement du collecteur principal d'eau de refroidissement en centrale sont prévus sur l'hiver 2026, ainsi que le remplacement des deux brûleurs d'une chaudière de la centrale de Courbevoie.

Pour optimiser la production de froid en hiver, **le projet d'exportation de froid via la centrale de Carpeaux** permettra d'améliorer les rendements sur le froid.

Par ailleurs, le concessionnaire poursuivra également ses projets de fiabilisation des réseaux de distribution du chaud et du froid lors des arrêts techniques et de digitalisation des installations par l'installation de sous-stations intelligentes ou le pilotage à distance.

Développement

En 2026 ILD prévoit le raccordement au réseau de **11 nouvelles sous-stations représentant une puissance raccordée de 15 050 kW en chaud et 700 kW en froid** :

- Concernant les **locaux tertiaires** :
 - Immeuble The Link : +4 990 kW chaud ;
 - Immeuble Tour First : +1 600 kW chaud ;
 - Campus Open Source : +1 100 kW chaud et +700 kW froid ;
 - Groupe scolaire Marius Jacotot + piscine : +1 000 kW chaud ;
 - Groupe scolaire Jacques Decour à Nanterre : +420 kW chaud.

- Concernant les **locaux d'habitation** :
 - Résidence Lorilleux - GH / IJKO : +2 500 kW chaud ;
 - ZAC des Groues Lot 2B Nord Résidence Hallizées : +1 034 kW chaud ;
 - Résidence Lorilleux - LMN : +1 000 kW chaud ;
 - Résidence Berthelot - RSH Puteaux : +750 kW chaud ;
 - ZAC des Groues Lot 1A West Village, bâtiments A, B, C : +521 kW chaud ;
 - ZAC des Groues Lot 1A West Village, bâtiment D : +135 kW chaud.

En outre, ILD prévoit en 2026 **la signature de 8 contrats de raccordement représentant une puissance supplémentaire de 6 735 kW en chaud et 3 000 kW en froid**. Ces développements concernent notamment la tour de bureaux Carré Défense CB3 (+1 380 kW chaud et +2 000 kW froid) et la tour d'habitation Nuages Aillaud + lot Guimier (+3 100 kW chaud).

Mixité énergétique et taux d'EnR

Selon les hypothèses budgétaire 2026 d'ILD (prévisionnel 2026 en valeur 07/2025), la mixité annuelle devrait être la suivante : **39,2% de gaz ; 35,6% de biomasse solide correspondant aux agro-pellets ; 16,8% de TFP et 8,4% de biomasse liquide**.

Tarifification

ILD projette des tarifs moyens annuels chaud aux alentours des **99,7 €HT/MWh pour les logements et de 116,3 €HT/MWh pour les abonnés tertiaires**.

Concernant le froid, les tarifs s'établiraient à **51,7 € HT/MWh et 0,182 € HT/m³**.

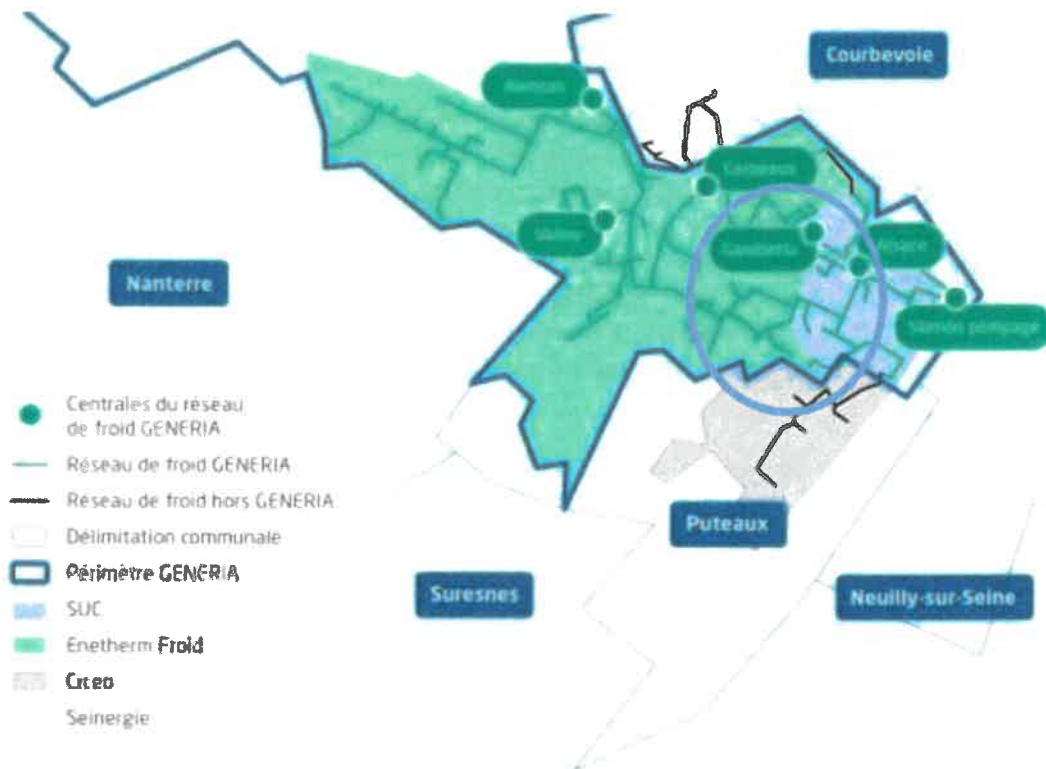
5.2. La SUC (société urbaine de chaleur)

5.2.1. Présentation de la concession

Une partie du réseau de froid créé en 1972 a été concédé à la société urbaine de climatisation (SUC ci-après, filiale de Dalkia) avec une prise d'effet en 2003. D'une durée initiale de 15 ans, celle-ci a été prolongée de 5 ans dans le cadre de l'avenant 6 et se terminera le 31 août 2027.

Le froid est produit par la centrale Alsace (88 MW) et la centrale Gambetta (11,2 MW). La longueur du réseau est de 8 km.

Plan du réseau (en bleu clair : périmètre concédé à la SUC) :



5.2.2. Bilan 2025

Travaux

Sur l'année 2025, la SUC a réalisé des dépenses de Gros Entretien Renouvellement pour un coût total de 531 k€ HT. Les dépenses ont majoritairement porté sur le remplacement des vannes d'isolement sur le réseau (136 k€) et sur la centrale Alsace (131 k€) réalisé lors de l'arrêt technique annuel 2025.

Développement

Trois raccordements sont intervenus en 2025, correspondant à une augmentation de 10 960 kW de la puissance froid à l'échelle du réseau :

- Tour The Link : mise en service pour essais en octobre 2025 PS (+8 000 kW) ;
- Tour Lightwell PB15/16 (ex Galilée) : mise en service en janvier 2025 (+2 410 kW) ;
- Tour Silver Island PB28 (ex le Galion) : mise en service en janvier 2025 (+550 kW).

Tarification

Les tarifs moyens du froid non pondérés par les volumes s'établissent sur la période allant de janvier 2025 à octobre 2025 (données connues à la date d'élaboration du rapport) à :

- Tarif R1 (part proportionnelle MWh) : 59,0 € HT/MWh ;
- Tarif R3 (part proportionnelle m³) : 0,250 € HT/m³ ;
- Tarif R2 (part fixe) : 66,5 € HT/kW

La SUC n'a jamais été éligible au bouclier tarifaire électricité.

5.2.3. Perspectives 2026

Travaux

Les principaux travaux envisagés par la SUC en 2026 sont les suivants :

- Travaux de remplacement de vannes sur la centrale et les réseaux à l'occasion de l'arrêt technique 2026 (du 9 au 16 janvier 2026) : 220k€ ;
- Maintenance de diverses pompes eau de Seine stations de pompage : 120k€ ;
- Maintenance de diverses pompes condenseur (GF14, GF15B et GF25B), évaporateur (GF15B et GF25B) et réseaux (PR3, PR9, PR4.2 et PR4.3) (T3&T4-2026) : 115k€ ;
- Remplacement de divers transformateurs stations de pompage local : 100k€ ;
- Réfection du système de traitement d'eau de Seine DN1000 et DN800 : 50k€ ;
- Maintenance de divers variateurs de fréquence stations de pompage : 50k€.

Développement

En 2026, la SUC prévoit le raccordement au réseau de froid :

- De la Tour The Link : mise en service du froid en lien avec l'occupation du bâtiment, pour une puissance souscrite de 8 000 kW ;
- Tour Acacia (ex PB26/26a (bureaux)) : mise en service prévisionnelle en janvier 2026 (fin de la période des travaux de réhabilitation), pour une puissance de 950 kW.

Tarification

Concernant la tarification, la SUC projette des tarifs moyens annuels froid aux alentours des 69 € HT/MWh pour le R1 et de 0,290 € HT/m³ pour le R3.

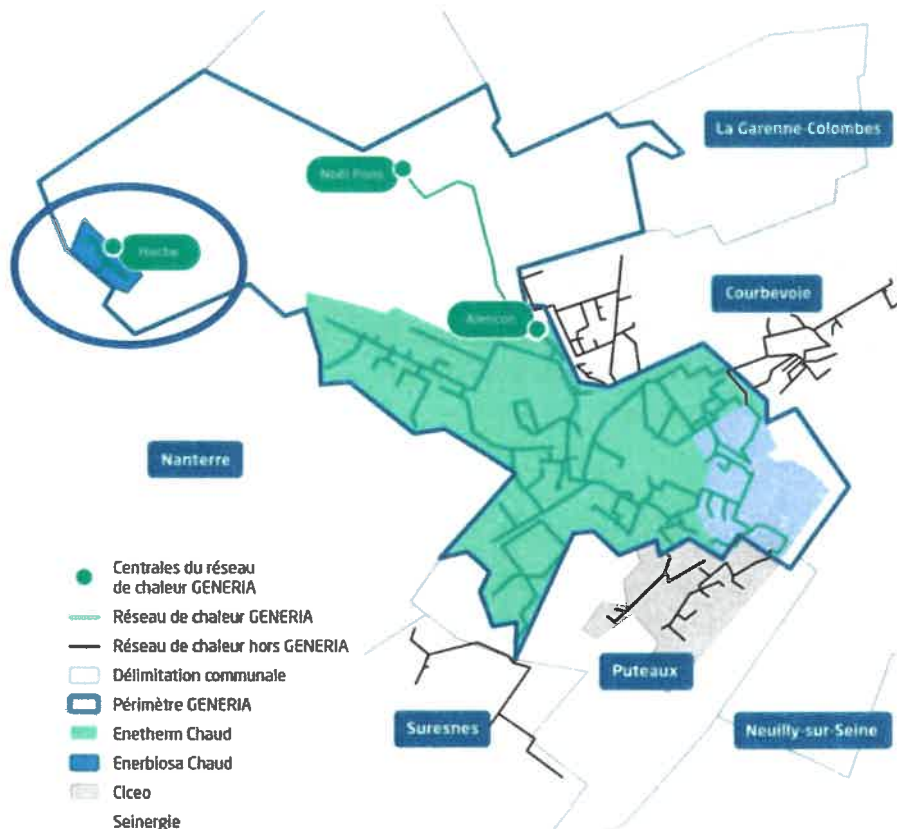
5.3. ENERBIOSA

5.3.1. Présentation de la concession

Le réseau a été créé entre 2011 et 2015 sur le quartier Hoche et la résidence Komarov à Nanterre et est concédé à la société dédiée ENERBIOSA, qui est une filiale d'Idex Energies. La concession a été transférée par l'EPADESA à GENERIA. Sa prise d'effet est de 20 ans à compter de la mise en service des installations et arrivera à échéance le 31 mars 2035.

La longueur du réseau est de 1,4 km. Il est alimenté par une chaufferie bois de 1,6 MW et une chaufferie d'appoint gaz de deux fois 1,7 MW.

Plan du réseau (en bleu foncé : périmètre concédé à ENERBIOSA) :



5.3.2. Bilan 2025

Travaux

Sur l'année 2025, le concessionnaire a réalisé 105 k€ HT de travaux relatifs à l'installation d'une détection incendie. Par ailleurs, le concessionnaire a réalisé 19 k€ de dépenses de GER, dont 18 k€ ont porté sur l'installation de trois écluses pour la chaudière bois.

Développement

Aucun raccordement n'est intervenu en 2025.



Tarification

S'agissant de la tarification, les tarifs moyens non pondérés s'établissent en 2025 à :

- Tarif R1 (part proportionnelle) : 56,2 € HT/MWh ;
- Tarif R2 (part fixe) : 100,1 € HT/kW.

5.3.3. Perspectives 2026

Travaux

Aucune dépense d'investissement spécifique n'est prévue en 2026 hormis les dépenses de Gros Entretien Renouvellement habituelles.

Développement

Aucun prospect n'a été identifié pour le moment.

Tarification

Le concessionnaire ENERBIOSA estime que le tarif moyen de la chaleur devrait à minima augmenté de la valeur des Certificats de Production de Biogaz, estimée à 0,196 € HT/MWh par le concessionnaire. Sur la base du tarif moyen 2024-2025, le tarif R1 (part proportionnelle) pourrait s'établir aux alentours des 56,4 € HT/MWh.